



Département des YVELINES

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
Canton de Bonnières-sur-SeineMAIRIE
DE
CONDÉ-SUR-VESGRE

vendredi 26 janvier 2018

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 OCTOBRE 2017

L'An deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Etaient présents : MM Josette JEAN, Christiane GUIGNON, Michel BARBIER, Florence LION, Brigitte LAUVAUX, Thierry LENNE, Christine FELI, Charles BELLANGER, Marianne MONNIN, Nicole BIGEARD, Olivier DAPPE.

Etaient absents excusés représentés : Stéphane DEBLAIS pouvoir donné à Josette JEAN, Julien MILLET pouvoir donné à Michel BARBIER.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Brigitte LAUVAUX se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

APPOBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2017

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 septembre 2017 dont une copie a été adressée à chaque Conseiller est soumis à approbation.

Après en avoir délibéré et voté le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 septembre 2017 est adopté, à l'unanimité.

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, Madame le Maire souhaiterait rajouter 7 points supplémentaires :

- ⊗ Convention de transport scolaire pour les écoles de Houdan avec la Commune de Maulette
- ⊗ Tarification des emplacements publicitaires dans le journal de Condé
- ⊗ DM n°1 – participation communale au déficit du SIVOM de Houdan
- ⊗ Indemnité représentative de logement des instituteurs – taux 2016
- ⊗ SIAEP FR – rapport sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable
- ⊗ Demande de dégrèvement suite à une fuite d'eau.
- ⊗ Taxe d'aménagement – taux 2018

Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité l'ajout de ces points.

Madame le Maire fait part des remerciements reçus par Messieurs Chacou suite aux obsèques de Madame Lucie Chacou.

TRAVAUX

CONTRAT RURAL : POINT SUR LES TRAVAUX

Le 1^{er} rendez-vous de chantier a eu lieu le 7 septembre 2017 pour la programmation et le démarrage du chantier.

L'installation dans la cour a été faite rapidement. Puis les premiers travaux de démontage des faux plafonds et des radiateurs de la 3^{ème} classe ont suivi.

A partir du 23 octobre, les différents corps d'état seront plus présents.

RESEAU EAUX PLUVIALES RUE DU VIEUX VILLAGE

Madame le Maire rappelle les infos concernant les travaux de réfection de chaussée sur les RD936 et RD 983 programmés par le Département.

Lors d'une réunion de travail avec les services « Mobilités », il a été évoqué la nécessité de créer un réseau d'eaux pluviales avant l'opération des travaux de voirie et surtout coordonner ces travaux de création de réseau EP avec les travaux de changement de canalisation d'eau potable envisagés par le SIAEP FR dès le début de l'année prochaine sur la RD 983.

L'estimation a été faite et s'élève à 50 326€ TTC.

Il s'avère nécessaire pour cette opération qu'un Appel d'Offres soit préparé et lancé et que des recherches de subventions soient faites auprès du Conseil Départemental des Yvelines, Conseil Régional d'Île de France et peut-être l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Madame le Maire sollicite son Conseil Municipal afin de l'autoriser à

- Préparer et lancer l'Appel d'Offres pour la création du réseau d'eau pluviale rue du Vieux Village,
- Rechercher les subventions mobilisables pour la même opération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à

- Préparer et lancer l'Appel d'Offres pour la création du réseau d'eau pluviale rue du Vieux Village,
- Rechercher les subventions mobilisables pour la même opération auprès des services du Conseil Départemental des Yvelines, du Conseil Régional d'Île de France et de l'AESN.

SIAEP FR : REMPLACEMENT DES CANALISATIONS EAU POTABLE SUR LA RD 983

Le SIAEP FR a programmé des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la RD 983 du rond-point d'Houël à la sortie de Condé sur Vesgre route de Nogent.

Ces travaux sont prévus courant du 1^{er} trimestre 2018.

Une autre tranche de travaux est programmé sur la rue du Hallier à Condé sur Vesgre dans le même créneau que les travaux de réfection de chaussée prévue par le Département dont la date n'a pas encore été arrêtée.

POINT SUR LES TRAVAUX A PREVOIR

Eclairage public : Les travaux prévus par le Département sur la RD 983, nous incitent à faire les trottoirs rue de la Vesgre et rue du Vieux Village, comme Madame le Maire l'indiquait en mai dernier. Elle reviendra sur ce sujet lors du point suivant.

Le point abordé ici concerne donc l'éclairage public. En effet, les mâts installés étant trop petits, il est nécessaire de changer ceux-ci par des mâts de 5m et de changer nos lanternes par des lanternes à LED.

Madame le Maire sollicite son Conseil Municipal pour l'autoriser à préparer cette opération et à rechercher les subventions mobilisables.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Madame le Maire à

- Préparer le dossier de travaux,
- Rechercher les subventions mobilisables.

VOIRIE

TRIENNAL DE VOIRIE : PREPARATION DES PROGRAMMES

Ce dossier a bien avancé.

Le département a fait parvenir à la Commune de Condé sur Vesgre le « Projet de délégation de Maitrise d'Ouvrage » des travaux communaux dans le cadre de la réfection de la RD983 dans la traversée de notre commune.

Les travaux estimés portent sur un montant de 106 665€ HT (soit un montant TTC de 127 998€) pour une subvention départementale attendue de 73 461€ soit un reste à charge de 33 204€ HT ;

Dispositions financières :

- Participation financières en 3 échéances :
 1. 11 068€ à la notification de l'Ordre de Service,
 2. 11 068€ à la réception des travaux,
 3. Le solde 1 an à partir de la date retenue comme date d'achèvement des travaux.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal devra délibérer pour arrêter le programme triennal de voirie se rapportant à la réfection des trottoirs sur le domaine public routier départemental, le long de la RD 983 et autoriser Madame le Maire à signer la convention présentée.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARRETE le programme triennal de voirie tel que présenté concernant la réfection des trottoirs sur la RD 983.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental des Yvelines

NUMEROTATION DE VOIRIE DU LOTISSEMENT DE LA CHAUMIERE

Suite à la division d'une propriété bâtie au 6 rue du Vivier, Madame le Maire propose à son Conseil Municipal de renuméroter le bien immobilier de la façon suivante :

[REDACTED]

Rue du Vivier			
<i>Actuellement</i>		<i>Proposition</i>	
1	CHAPPERON	1	CHAPPERON
2	MOURTIALON	2	MOURTIALON
3	MATEOS	3	MATEOS
4	HERNANDEZ	4	HERNANDEZ
4 bis	LERIQUE	4 bis	LERIQUE
5	OREN	5	OREN
6	BRANISTE	6	[REDACTED]
7	PASCUAL DOMINGUEZ	7	PASCUAL DOMINGUEZ
8	[REDACTED]	8	[REDACTED]
9	BRUNEL	9	BRUNEL

10	TREMBLAY / HERVIOU	10	TREMBLAY / HERVIOU
11	DUCHESNE	11	DUCHESNE
12	Commerce n°1	12	Commerce n°1
12 bis	Commerce n°2	12 bis	Commerce n°2
12 ter	Commerce n°3	12 ter	Commerce n°3
13	CRESPY	13	CRESPY
15	Terrain Braniste	15	Terrain Braniste

Sur la Rue du Vivier entre le 4 bis et le 6		Allée de Liliane	
<i>Actuellement</i>		<i>Proposition</i>	

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité
DECIDE de modifier la numérotation comme ci-dessus.

SYNDICATS

SIVOM ABC : COMPTE-RENDU DU DERNIER COMITE SYNDICAL

Madame le Maire fait un bref compte-rendu du Comité Syndical du 9 octobre 2017 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Affaires générales
 - Rentrée scolaire : effectifs
 - Construction d'une cantine scolaire : avenant au marché de travaux
 - Marché de restauration scolaire : attribution du marché
 - Cantine scolaire : adoption du règlement de service
 - Cantine scolaire : tarification panier repas
 - Réhabilitation de la salle polyvalente : projet
 - Décision modificative au budget principal
 - TAP : remboursement trop perçu de 40 €
 - Régie : modification
2. Assainissement
 - Contrat de DSP : avenant n°2

Questions diverses

SIEED : COMPTE-RENDU DU DERNIER COMITE SYNDICAL

Monsieur Barbier fait un bref compte-rendu du Comité Syndical du 9 octobre 2017 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Informations générales
 - i. Concours et animations dans les écoles : lettres envoyés aux écoles sur le thème « Stop Pub »
2. Décisions du Président
3. Votes :

- Approbations du compte-rendu de réunion du 19 juin 2017
 - Attribution des marchés : fourniture et livraison sacs déchets verts végétaux/lavage et maintenance des colonnes enterrées
 - i. Sacs déchets verts : marché attribué à la Sté TAPIERO (même que l'année dernière),
 - ii. Colonnes enterrées : marché attribué à ANCO pour 3 ans pour un coût de 44 266€ HT
 - Avenant marché de fourniture logiciels et matériel déchèteries
 - Modification du règlement déchèteries suite mise en place nouveau système accès et des tarifs
 - i. Le nouveau règlement des déchèteries a été approuvé entre autre « l'accès aux déchèteries se fera avec un badge qui est en cours d'impression et distribué courant novembre »
 - PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés)
 - Délégués au SIDOMPE : Rambouillet territoires pour Mittainville et Gambaiseuil
 - Admission non-valeur redevance spéciale
 - Tarif redevance spéciale 2018
 - Tarif composteurs – les demandes sont à faire individuellement au SIEED
 - i. 400 litres à 10€
 - ii. 600 litres à 15€
 - Création postes suite avancements de grades au 1^{er} janvier 2018 (et suppression anciens grades)
 - Création poste pour contrat à durée déterminée 3 mois : chargé de missions pour mise en place nouveau système accès déchèteries
 - Mandatement dépenses nouvelles 2018
 - Recrutement bureau d'études pour gestion des déchets horizon 2020
 - i. Aide à la rédaction des différents marchés de gestion des déchets car la marché actuel se termine en 2019.
4. Questions diverses

SILY : COMPTE-RENDU DU DERNIER COMITE SYNDICAL

Madame le Maire fait un bref compte-rendu du Comité Syndical du 29 septembre 2017 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 22 mai 2017
2. Présentation du rapport d'activité 2016
3. DM1 : annulation d'un titre de 2016 par émission d'un mandat au compte 673
4. Délibérations relatives aux tarifs de la location du gymnase
5. Information et questions diverses

SITERR : COMPTE-RENDU DU DERNIER COMITE SYNDICAL

Madame Guignon fait un bref compte-rendu du Comité Syndical du 10 octobre 2017 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 25 avril 2017
2. Présentation du rapport d'activité 2016
3. Convention partenariale liée au contrat d'exploitation du réseau « Houdanais »
4. Point sur la rentrée scolaire 2017-2018
5. Schéma Directeur d'Accessibilité – points d'arrêt – convention
6. Informations et questions diverses

SIAEP FR

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016. Elle le laisse à la disposition des toutes personnes souhaitant le consulter.

Elle rappelle qu'il est également disponible sur le site du SIAEP.

COMPTE-RENDU DU DERNIER COMITE SYNDICAL

Madame Lion fait un bref compte-rendu du Comité Syndical du 19 septembre 2017 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2017
2. Autorisation donnée au Président pour lancer la procédure de recrutement d'un bureau d'étude chargé du renouvellement de la délégation,
3. Travaux de renouvellement du réseau AEP de la Rue du Vieux Village et rue de la Vesgre (de l'Eglise au clos d'Houël) à Condé sur Vesgre sur environ 1 000ml : marché de prestations similaires
4. Travaux de renouvellement de réseau de la Route de Boulard (chemin du Puits de la Ville au chemin du Moulin de Cady) à Raizeux sur environ 480ml : marché de prestations similaires
5. Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service 2016
6. Commissions
 - a. Finances
 - b. Qualité de l'eau
 - c. Communication
7. Travaux en cours
8. Questions diverses
 - i. Pour info, la collecte et la gestion des déchèteries représente 69% des dépenses TTC du SIEED en 2016 soit environ 6 600 00€ (taxes et TGAP inclus)

SEY 78 : COMPTE-RENDU DU DERNIER COMITE SYNDICAL

Monsieur Dappe rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 16 octobre 2017, à savoir :

1. Information sur le bureau du 9 octobre 2017,
2. Approbation du procès-verbal du Comité du 22 juin 2017,
3. Autorisation exceptionnelle de mise à jour du programme d'enfouissement des réseaux 2016 par le Président,
4. Ajustement du taux de reversement de la part de la redevance R2 – Année 2017,
5. Convention tripartite ENEDIS/YVELINES FIBRE/SEY relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électronique en fibres optiques sur les supports de lignes aériennes,
6. DM n°2/2017 – intégration du résultat de clôture du SIDEYNE dissous dans le budget du SEY,
7. Dissolution du SIVAMASA – acceptation de la reprise du résultat de clôture 2017 du SIVAMASA au SEY,
8. Personnel – Contrat groupe assurance statutaire – rattachement à la procédure de renégociation portée par le Centre Interdépartemental de Gestion,
9. Personnel – création d'un emploi permanent d'ingénieur en chef,
10. Personnel – modification des termes du contrat en CDD du Directeur du SEY,
11. Présentation par ENEDIS du compte-rendu d'activité 2016,
12. Présentation du rapport de contrôle du SEY sur la concession d'électricité,
13. Informations générales,
14. Questions diverses.

CCPH

TRAVAUX DE VOIRIE SUR RPH

La CCPH prépare le programme 2018.

Les voies sélectionnées sont :

- 1) Route de la Chesnaie,
- 2) Route de la Mare aux Biches

COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame le Maire fait un bref compte-rendu du Conseil Communautaire du 25 septembre 2017 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Administration Générale

- a. SITERR
- b. Syndicat Mixte de Transport Scolaire Mante/Maule/Septeuil
- 2. Finances
 - a. Décision modificative au BP 2017
 - b. TEOM – Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères
- 3. Foncier
 - a. Droit de préemption SAFER : commune de Maulette
- 4. Développement économique
 - a. Zone commerciale Maulette
 - b. ZI Longnes : acquisition et cession foncières
 - c. Hôtel pépinières d’entreprises : création d’une régie de recettes
- 5. Enfance-Jeunesse
 - a. ALSH Houdan : avenant au marché IFAC
- 6. Bâtiments
 - a. Marché d’entretien des espaces verts Vibert Paysages
- 7. Personnel
 - a. Définition du taux de promotion pour les avancements de grade
- 8. Coopération décentralisée
 - a. Programme 2017/2018 : « Lueur d’espoir »
 - b. Subvention Kassoumaï 2017
- 9. Vie associative
- 10. Petite enfance
- 11. Manifestations d’intérêt communautaire
- 12. Transport
 - a. STIF : avenant transfert du marché de transports scolaires
- 13. Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES MAIRES ET DE LA COMMISSION DE SERVICE A LA PERSONNE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Après quelques rappels sur les compétences de la CCPH, et les modifications intervenues au cours de des dernières années, il est demandé aux élus de réfléchir à la construction d’un plan stratégique permettant de bâtir un vrai projet de territoire.

Chaque Vice-Président est invité à réunir ses commissions pour y travailler.

FORUM DE L’EMPLOI

Le forum de l’Emploi s’est déroulé à Maulette le 6 octobre 2017. De nombreuses entreprises étaient présentes qui ont récoltées beaucoup de candidatures.

KASSOUMAI

Madame Guignon fait un bref compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2017 au cours de laquelle les points suivants ont été abordés :

- 1. Point sur le projet « réserve parlementaire »
- 2. Réalisation et projets en cours pour chaque mission,
- 3. Projet jeunes Kassoumaï78/IUT Ville d’Avray,
- 4. Voyages 2018,
- 5. Manifestations 4^{ème} trimestre 2017,
- 6. Points divers

Le rapport est à disposition en Mairie.

MANIFESTATIONS COMMUNALES

Forum

Le forum a eu lieu le 9 septembre 2017 à Bourdonné. La météo a obligé les associations à trouver refuge dans la salle communale de la Mairie de Bourdonné.

L'année prochaine le forum aura lieu à la Salle Polyvalente Intercommunale à Condé le 8 septembre 2018 après-midi.

Patrimoine

Les Journées Européennes du Patrimoine ont eues lieu les 16 et 17 septembre dans l'église de Condé avec une exposition ayant pour thème « 20 ans de Patrimoine dans les Yvelines » et mise en valeur des travaux de restauration de l'église.

Bourse aux plantes

La Bourse aux plantes s'est déroulée le 7 octobre après-midi au plan d'eau communal. Il y a eu peu d'affluence mais les participants étaient très enthousiastes.

ADMINISTRATIF

CIG : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Madame le Maire n'ayant pas toutes les informations nécessaires pour faire voter ce point, il est reporté au prochain Conseil Municipal.

ADHESION AU DISPOSITIF DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

Madame le Maire et ses adjoints ont rencontré le représentant de l'association Energies Solidaires, compétent dans l'accompagnement des particuliers, collectivités et entreprises sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.

L'association Energies Solidaires développe le Conseil en Energie Partagé « CEP ». Il s'agit d'un service proposant aux collectivités locales de moins de 10 000 habitants un accompagnement en vue de mettre en place des actions d'économies d'énergie et d'eau sur leur patrimoine bâti.

Madame le Maire fait lecture de la convention reçue pour l'adhésion au CEP et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se positionner sur l'adhésion de la commune auprès de cette association.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'adhésion au dispositif de Conseil en énergie partagé,

DECIDE d'adhérer à l'association Energies Solidaires

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

ACHAT DU TERRAIN LELEY

Madame le Maire rappelle que nous avons déjà voté en 2013 pour l'acquisition de cette parcelle à la demande de son propriétaire, sous protection juridique.

Tout le monde est prêt, il faut donc acquérir cette parcelle au prix de 1 320€

Madame le Maire souhaite que les membres du Conseil Municipal se positionne sur cette acquisition.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'acquisition du terrain de M. Leley.

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents nécessaires à cette acquisition

CONVENTION DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ECOLES DE HOUDAN AVEC LA COMMUNE DE MAULETTE

Le transport scolaire desservant les écoles de Houdan est géré par la Commune de Maulette. Chaque année, quelques enfants sont scolarisés à l'école privé Jeanne d'Arc.

Nous avons reçu la convention de gestion définissant les compétences déléguées par le STIF à la commune de Maulette qu'il convient d'approuver.

Madame le Maire fait lecture de ladite convention et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur celle-ci et de l'autoriser à la signer.

Madame le Maire rappelle que la commune n'a jamais participé à la prise en charge partielle du montant de la carte pour l'école privée Jeanne d'Arc car les enfants de la commune bénéficient d'un groupe scolaire publique sur le territoire de l'ABC.

Madame le Maire propose de ne pas participer aux frais de transport scolaire auprès des parents pour l'école Jeanne d'Arc de Houdan et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir également se prononcer sur ce point.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention pour le transport scolaire

DECIDE de ne pas participer aux frais de transport pour l'école Jeanne d'Arc auprès des parents.

INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS – TAUX 2016

Par courrier du 16 octobre 2017 la Préfecture nous informe, qu'après consultation des collectivités locales et du Conseil Départemental de l'éducation nationale, qu'elle maintient le montant mensuel de l'IRL 2016 à 234€.

FINANCES

NOTIFICATION DE SUBVENTIONS ET DE DOTATIONS

La commune a perçu un acompte sur la DETR d'un montant de 33 248€ ainsi que pour les berges de l'étang par le Conseil Départemental des Yvelines pour un montant de 19 470€.

Le FCTVA a été notifié pour un montant de 74 545€

TARIFICATION DES EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES DANS LE JOURNAL DE CONDE

Madame le Maire souhaite réaliser un journal à demi-mandat.

Elle a été contactée par des entreprises et artisans du secteur pour insérer une annonce publicitaire dans le journal.

Madame le Maire souhaite qu'une participation financière soit demandée aux annonceurs.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'appliquer un tarif unique de 50€.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif de l'annonce à insérer dans le Journal Communal à 50€.

DM N°1 – PARTICIPATION COMMUNALE AU DEFICIT DU SIVOM DE HOUDAN

Madame le Maire informe son Conseil qu'il convient d'apporter des modifications sur le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » au compte 678 « Autres charges exceptionnelles » et le chapitre 11 « Charges à caractères générales » au compte 60623 « Alimentation » afin de pallier au remboursement du déficit du SIVOM de Houdan qui s'élève à 20 100 euros.

Madame le Maire fait un bref rappel du dossier aux membres du Conseil.

Lors de l'élaboration du BP 2017 et avec les instructions du Trésorier, il a été budgétisé la somme de 19 631 euros au compte 678 pour la participation au déficit.

Après calcul, le montant définitif arrêté par les services de la Préfecture s'élève à 20 100 euros. A ce jour, le compte 678 n'est pas assez provisionné et il convient de passer une décision modificative pour un montant de 469 euros.

Madame le Maire propose donc de

Modifier le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » au compte 678 « Autres charges exceptionnelles » en dépense par un apport d'un montant de 469 euros,

et

Diminuer le chapitre 11 « Charges à caractères générales » au compte 60623 « Alimentation » pour un montant de 469 euros.

Après les différentes modifications effectuées les comptes se présenteront comme suit :

	Au 19/10/2017	Au 20/10/2017
chapitre 67 « Charges exceptionnelles »	19 631.00	20 100.00
678 « Autres charges exceptionnelles »	19 631.00	20 100.00
Et chapitre 11 « Charges à caractères générales »	198 100.00	197 631.00
60623 « Alimentation »	26 000.00	25 531.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE de faire cette décision modificative.

TAXE D'AMENAGEMENT – TAUX 2018

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L.331.6 du code de l'urbanisme, la taxe d'aménagement est directement liée à l'autorisation d'urbanisme sollicitée et est payable en une ou deux échéances à compter de sa délivrance.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2018. La délibération doit être prise avant le 30 novembre de chaque année.

Madame le Maire rappelle que le taux appliqué pour l'année 2017 est de 5% et les modalités de calcul de cette taxe.

Madame le Maire propose de reporter le taux de 5% pour l'année 2018 et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le taux.

Après en avoir délibéré et voté,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir le taux de 5% pour la taxe d'aménagement pour l'année 2018.

DEMANDE DE DEGREVEMENT SUITE A UNE FUITE D'EAU.

Madame le Maire a reçu une demande de dégrèvement de la part de Véolia suite à une fuite d'eau.

Madame le Maire fait lecture du courrier et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dégrèvement.

Après en avoir délibéré et voté,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE le dégrèvement proposé par Véolia.

URBANISME

POINT SUR LE PLU

Madame le Maire indique avoir reçu quelques avis des personnes publiques associées qui ont été destinataires du PLU.

A ce jour, le délai de concertation n'est pas fini et la mairie est dans l'attente des derniers avis.

Dans les prochains jours, le dossier de PLU arrêté au 4 juillet 2017 sera transmis au Tribunal de Grande Instance pour désignation du commissaire enquêteur.

REMANIEMENT CADASTRAL

Aucune nouvelle

DOSSIERS EN COURS

1. Résidence de l'Orée de Versailles : Madame le Maire a rencontré le gérant de la résidence concernant le traitement et l'élimination des déchets ménagers. Il a été constaté à plusieurs reprises et par des riverains du stockage sauvage des déchets de l'ensemble de la résidence sur des parties boisées à l'arrière du terrain.

La commune est extrêmement vigilante quant à la pollution des sols. Le SIEED a été contacté et a confirmé que le contrat spécifique d'enlèvement des ordures ménagères n'avait pas été signé par les propriétaires.

La Commune reste très attentive à l'évolution de ce dossier et s'assure de sa régularisation.

2. SCI La Chasse au Rouvray

3. Garage route de Nogent

A ce jour, malgré une demande expresse de la Préfecture pour l'enlèvement de l'ensemble du stockage extérieur avant le fin de l'année 2017, aucun avancement sur site.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

FIBRE OPTIQUE

Lors d'une réunion à l'hippodrome de Rambouillet le 12 octobre 2017, le Président du Conseil Départemental des Yvelines nous a informé de l'accord passé avec T.D.F. pour déployer la fibre sur le territoire rural et la convention a été signée avec le Président de T.D.F. Condé sur Vesgre devrait être servi fin 2018.

PREVISIONS DES TRAVAUX 2018/2019

- Eclairage Public RD 983,
- Pose de gaines pour feux tricolores,
- Travaux sécurité,
- Réhabilitation logement,
- Collecteur d'eaux pluviales.

REFECTION DE CHAUSSEE SUR RD EN 2019

La RD 983 (rue de la Vesgre, rue du Vieux Village, route de Nogent) et la RD 936 (rue du Hallier et route de Saint Léger) seront réalisées en agglomération par le Conseil Départemental des Yvelines.

QUESTIONS DIVERSES

Lauréats du BAC au Lycée Jean Monnet

Madame le Maire énonce les Condéens lauréats du Bac du Lycée Jean Monnet de la Queue les Yvelines.

CCAS

Madame le Maire fait un bref compte-rendu des décisions prises lors du CCAS du 16 octobre 2017.

Sénatoriales

Journée complète d'élections à Satory

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES OU EN COURS D'INSTRUCTION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

Permis de construire en cours d'instruction :

SCI LA CHASSE	Le Rouvray	Construction et rénovation
ATLAN	35, allée des Prunelles	Modification du garage
BIBLOQUE/MENELET	Lot 1 – rue du Vivier « Allée de Liliane »	Construction d'une maison d'habitation + un garage

Permis de construire accordé

JORITE/MARTEAU	Lot 6 – Rue du Vivier « Allée de Liliane »	Construction d'une maison d'habitation + un garage
----------------	--	---

Permis de construire refusé

NEANT

Déclaration Préalable en cours d'instruction

NEANT

Déclaration Préalable accordée

JOUVET	15 bis, route de la Mare aux Biches	Modification de façade et réfection toiture
GALLOU	23, route de la Mare aux Biches	Charreterie pour voiture
COLOMBANI	5, rue du Rohard	Isolation thermique extérieure
BOCQUEHO	11, route de Nogent	Carport

Déclaration Préalable accordée tacitement

NEANT

Déclaration Préalable rejetée

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit

Le Maire
Josette JEAN

